

25 mars 2016

<u>TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE - SÉCURITÉ</u> Rapporteur : Thierry LAGNEAU

## Voirie départementale - programme 2016 : 47 469 672 euros

Le développement de nos territoires est étroitement lié à la qualité des infrastructures de transports et de circulation.

Ce budget d'investissement 2016 concerne les actions de la politique <u>ROUTE</u> qui s'articulent autour d'actions et d'interventions financières en faveur des autres réseaux de voirie.



## Patrimoine immobilier départemental - budget primitif 2016 : 19 906 672 euros

2 types de programmes peuvent être distingués:

- · Les réparations,
- Les réhabilitations/restaurations, constructions, extensions.

L'ensemble de ces travaux, inscrit dans une logique de développement durable, relèvent de sept secteurs: Sport, Culture, Éducation, Gendarmeries, Centres Médico-Sociaux, Bâtiments administratifs, Agences, centres d'exploitation routiers, abris à sel.

#### Travaux d'aménagement « Véloroute »

Les véloroutes «Via Venaissia» et «Via Rhôna» figurent parmi les projets d'infrastructures du plan directeur des équipements cyclable du Département de Vaucluse.

### La Via Venaissia - demande d'aide financière à la région - section 3

Une nouvelle tranche de travaux (terrassement, réseaux, voirie, signalisation, génie civil et ouvrages), entre la gare de Loriol Aubignan et celle de Carpentras, est programmée.

#### La Via Rhona - demande d'aide à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Après la réalisation de 9 km de balisage de voies partagées entre la limite du département et le giratoire du Bout de Port à Lamotte du Rhône.

Des travaux de sécurisation complémentaires vont être effectués avant sa mise en service.

#### AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT Rapporteur : Christian Mounier

# Aménagement des rivières non domaniales et lutte contre les inondations - 1re répartition 2016 : 170 620,00 euros

Le Département de Vaucluse met en œuvre la politique d'aménagement des rivières non-domaniales et de lutte contre les inondations volontariste, regroupant un ensemble de dispositifs pour limiter les effets de crues.

En savoir plus sur les dispositifs <u>« Rivières »</u> du Département de Vaucluse.





## Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Afin de pérenniser des chemins et sentiers nécessaires à la pratique de la randonnée pédestre, équestre et VTT, le Département vient de réviser son <u>PDIPR</u>.

Ce réseau révisé comprend aujourd'hui 4279 km de routes, chemins et sentiers inscrits au PDIPR dont:

- 594 km d de Grande Randonnée (GR),
- 215 km de Grande Randonnée de Pays (GRP),
- 1857 km de Petite Randonnée (PR),
- · 669 km d'Itinéraire Équestre,
- 225 km de VTT (Grande Traversée de Vaucluse).



Entretien 2016 du réseau touristique de randonnée – convention avec le Syndicat Mixte Vauclusien de Défense et de Valorisation Forestière: 115 000 euros

Ces travaux d'entretien sont réalisés par le Syndicat Mixte Vauclusien de Défense et de Valorisation Forestière.

Ils se composent de:

- débroussaillement, épierrage et entretien du balisage,
- remise en état des poteaux abîmés et raffraichissement du balisage,
- ouverture de nouveaux chemins avec pose de panneaux,
- réalisations de marches et de confortement d'assise de chemin...

## Entretien du réseau GR et GFR – convention avec le Comité départemental de randonnée pédestre : 9000 euros

Ces travaux d'entretien sont réalisés, dans le cadre d'un partenariat, par le Comité départemental de randonnée pédestre.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

# Forfait d'externat part personnels techniques attribué aux collèges privés sous contrat d'association - acompte 2016 : 985 940 euros

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

En Vaucluse, 13 collèges privés sous contrat sont concernés.

# Actions éducatives au profit des collèges publics et privés sous contrat d'association - année scolaire 2015-2016: 126 400 euros

Le Département propose à l'ensemble des collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'État, diverses actions visant l'accès de tous les collégiens à différentes disciplines culturelles et dispositifs éducatifs.



Il participe ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire et contribue à la prévention des situations de fragilité sociale auxquelles peuvent être exposés les collégiens.

En savoir plus sur <u>les actions éducatives</u> proposées aux collèges.





### <u>SOLIDARITÉ - HANDICAP</u>

Rapporteur: Suzanne Bouchet

# Amélioration de la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance - visites en présence d'un tiers: 250 000 euros

Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des enfants, différentes mesures ont été initiées, notamment l'organisation, de visites sur les 4 Unités Territoriales par le biais des Services d'Accueil de Protection de Soutien et d'Accompagnement à Domicile (SAPSAD).

En effet, la loi prévoit que les magistrats peuvent décider que les parents d'enfants confiés ne peuvent les rencontrer qu'en présence d'un tiers, désigné par <u>le service de l'aide sociale à l'enfance.</u>



HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE Rapporteur : Corinne Testud-Robert

### <u>Dispositif de soutien aux particuliers</u> pour la sobriété énergétique et les énergies renouvelables - 1ère répartition 2016 : 49 650 euros

L'un des principaux objectifs de ce dispositif est d'aider les particuliers, sous conditions de ressources, à faciliter la rénovation thermique de leur logement ancien, à réduire leurs dépenses énergétiques et à favoriser l'installation d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables.



Il permet d'apporter une contribution:

- à la sobriété énergétique, en incitant à des comportements moins consommateurs d'énergie,
- à l'efficacité énergétique, en promouvant des techniques utilisant mieux l'énergie produite,
- et au développement harmonieux des énergies renouvelables et des éco-filières en Vaucluse.

# Programme « Habiter Mieux » - 3ème répartition 2016 hors périmètre PIG départemental

Le Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique est conduit en partenariat entre le Dé-



partement de Vaucluse, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, l'État, la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété Midi Méditerranée et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Sud Est. Il a pour objectif la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux sur le département pour la période 2014-2017.

Ce programme soutient les propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs qui proposent des logements à loyer conventionné et les syndicats de copropriétés, pour résorber des situations de précarité énergétique et pour aider les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration thermique.

C'est dans ce cadre que le Département participe financièrement pour accompagner les opérations de rénovation thermique de logements de propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes qui l'ont sollicité.





#### J'crée mon job n° 1: 23 113 euros

Le Département s'est donné pour objectif d'aider les jeunes dans leur projet de création d'activité professionnelle en participant au financement, soit de formations qualifiante ou diplômante, soit aux frais liés à du conseil et de l'aide à l'ingénierie. Un apport personnel minimum de 20 % du budget prévisionnel de la création d'entreprise est requis.



Ce dispositif départemental prévoit d'accorder une subvention maximale de 5 000 € par projet dans le cadre d'un contrat d'engagement tripartite entre le jeune créateur, la structure d'accompagnement et le Département.

Aujourd'hui, le Département apporte son soutien à 6 projets.

FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

## Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2016

Les départements, en matière de fiscalité directe, ne fixent plus depuis 2011 que le seul taux de la Taxe Foncière sur le foncier bâti dans la limite d'un taux fixé à deux fois et demie le taux moyen constaté l'année précédente au niveau national pour l'ensemble des départements (Art 1 636 B septies VI du GCI).

Le produit estimé de la taxe foncière sur le foncier bâti et voté au Budget Primitif 2016, s'établit à 103 000 000 euros sur la base d'une reconduction du taux de 2015. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été fixé à + 1,0 % par la Loi de Finances pour 2016.

Ce taux est inchangé depuis 2012 à savoir 14,41 %. Pour mémoire, le taux moyen des départements de métropole se situe en 2014 à 15,32 %.

#### **Budget primitif 2016**

Le budget primitif 2016, adopté par l'Assemblée départementale s'élève à 670 millions d'euros.

Voté chaque année, il traduit les priorités du Département pour l'année à venir.

### Le budget 2016 la réponse du Conseil départemental au contexte de crise et de refondation.

Un contexte financier hostile: l'autofinancement est de 31,1 M€ pour un seuil minimal de 28,9 M€ (dotation aux amortissements) laissant une marge de manœuvre de 0,3 %.

Un budget volontaire: plan d'économies de la section de fonctionnement de prés de 20 M€ indispensable pour équilibrer le budget.

Un budget sincère: l'ensemble des dépenses notamment dans le social est évalué de façon sincère et complète contrairement à d'autres départements.

Un budget responsable avec un taux de fiscalité 2016 qui n'est pas augmenté.

Section	Investissement	Fonctionnement
Recettes	78,9 millions d'euros	591,1 millions d'euros
Dépenses	110,0 millions d'euros	560,0 millions d'euros



